



Direction territoriale Ouest Département Villes et territoires

Groupe de Travail Dématérialisation des Documents d'Urbanisme Commission « Données » du CNIG

Compte-rendu de réunion du 6 septembre 2018

Participants:

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Pascal BARILLE	ComCom Val d'Ille-Aubigné		Х
Myriam BASLE	Rennes Métropole	,	Х
Sébastien BONDOUX	Parenthèses URBaineS		Х
Pierre CAPART	DGALN / Bureau Urbanisme QV3	Х	
Pascal CHEVALOT	AGURAM		х
Alexandra COCQUIERE	IAU IdF	Х	
Olivier DISSARD	CGDD/DRI/MIG	Х	
Jean-Louis DOUSSET	Galilée / solution PLU Manager		Х
Julien DUMAS	DGALN / Bureau Urbanisme QV4	Х	
Dominique ESNAULT	ADAUHR	Х	
Bruno FORGET	SIEEA	Х	
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	Х	
Julia GARTNER-NEGRIN	Min Culture / Bur. Espaces protégés		Х
Loic GONDOL	IGN Conseil – projet GPU	Х	
Pascal LORY	DGALN	Х	
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA		Х
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne	Х	
Marie TANNEAU	ESRI France - arcOpole	Х	
Franck TOUYAA	Agglo Cergy-Pontoise & SIGTopo AITF		Х
Celia OULD SAID	Université de Cergy-Pontoise	Х	
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle	Х	

Ordre du jour :

- Retour des Commissions CNIG et du GT Métadonnées
- Synthèse de l'enquête sur l'utilisation des standards d'urbanisme v2017
- Maintenance évolutive du Standard PLU/CC et des CSMD v2017
 - IRU dans les CSMD, POA, annulations partielles
- Projet de révision mineure du standard SUP
- Propositions de symbolisation basées sur le standard CNIG PLU v2017
- Structuration du règlement d'urbanisme
- Points divers

Prochaine réunion : 8 novembre à 10h (Maison de la Bretagne)

1. Retour des Commissions CNIG et du GT Métadonnées

La <u>Commission Données du 2 juillet</u> a validé le nouveau mandat du GT CNIG DDU. Le président de la commission règles de mise en œuvre a cependant émis des réserves relatives aux deux nouveaux axes de travail :

Axe 5 : « Structuration du règlement d'urbanisme » : sur la capacité et compétence du groupe de travail pour mener une action à brève échéance

Axe 6 : « Définition d'un profil urbanisme relationnel » : sur la nécessité d'identification préalable du besoin et sur le risque de redondance d'un profil qui viendrait en doublon de l'implémentation actuelle, réglementaire de fait car découlant de l'ordonnance du 19 décembre 2013 instaurant la création du portail national de l'urbanisme.

A. Gallais a consulté des experts : ESRI, R. Mitanchey (Cerema), GéoBretagne afin d'identifier d'éventuels modèles relationnels déjà mis en œuvre à l'appui du standard PLU/CC.

- La Commission Données a validé le standard SCOT et les consignes de saisie de métadonnées associées. L. Gondol prend bonne note de cette validation pour la prise en compte du standard SCOT par le GPU.

La Commission Animation Territoriale s'est tenue le 20 juin avec pour thème le GPU.

O. Dissard et P. Capart en rendent compte :

Le sujet principal était la bonne collaboration avec les plateformes géographiques pour l'alimentation du GPU dans une optique gagnant – gagnant.

- Les plateformes sont prêtes à travailler à la fois avec le GPU et les collectivités pour participer au déploiement des documents d'urbanisme dématérialisés. Elles ont parfaitement intégré le GPU comme plateforme nationale et s'avèrent prêtes à travailler à la fois avec le GPU et faire lien avec les collectivités. Elles ont indiqué que leurs interlocuteurs sont désormais principalement les communautés de communes.
- La DHUP élabore une note sur le positionnement des plateformes et du GPU. On doit retenir que le document d'urbanisme doit être in fine publié sur le GPU, qu'il provienne de la plateforme ou qu'au contraire la plateforme vienne s'alimenter sur le GPU, puisque les deux options sont possibles.
- O. Dissard a présenté les différentes licences : ouverte et ODBL. Le GPU impose la licence ouverte, ce qui pose problème pour les documents d'urbanisme en licence ODBL. Etalab souhaiterait abandonner cette licence, mais le décret n'est revu que tous les cinq ans... La Commission AT prévoit une réunion spéciale sur le sujet des licences.
- La question de la forme de l'IRU posée par le CD53 (cf <u>CR précédents</u>..) a été présentée par L. Gondol en s'appuyant sur deux scénarios de résolution, qui ont fait l'objet d'une consultation durant l'été.

Le <u>GT Métadonnées du CNIG s'est réuni le 29 juin</u>. La question de la forme de l'IRU y a également été débattue. Un consensus s'est dégagé correspondant au deuxième scénario de ceux présentés à la Commission AT.

Afin de clarifier la nature des IRU, le GT Métadonnées a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de réviser le guide IRU du CNIG mais a décidé d'y ajouter deux mentions :

« 1- Un identifiant unique de ressource peut contenir des éléments originalement signifiants sans que ces éléments ne portent du sens pour autant dans l'IRU. Ils ne doivent pas être exploités indépendamment par des requêtes.

2- Les mots-clés obligatoires doivent être issus de thésaurus ou de registres. »

20/09/18 2 / 7

Le premier point indique que le GPU ne doit plus imposer une forme d'IRU signifiante exploitable pour en extraire des informations d'urbanisme telles que le territoire concerné, le type de document, la date d'approbation.

Le second point autorise la transmission d'information via des mots clé obligatoires à condition qu'il fasse référence à des thésaurus ou des registres.

Cette condition n'étant pas respecté par le projet de révision des CSMD-DU préparé pour cette séance (qui préconisait une forme "mot clé = valeur" sans référence à un thésaurus), les CSMD-DU n'ont pas été présentées pour approbation par le GT DDU et le seront à une date ultérieure.

Le GT DDU s'est interrogé sur l'existence et l'actualisation en continu de thésaurus appropriés, par exemple celui des gestionnaires de SUP identifiés par leur code SIREN car on n'en connaît pas la liste exacte.

Décision / Actions

- La recommandation sur l'exploitation de thésaurus ou registres impacte l'ensemble des consignes de saisie de métadonnées d'urbanisme (PLU/CC, SUP, SCOT). Elles seront révisées en conséquence.
- L. Gondol (Projet GPU et GT DDU) et M. Lambois (GT Métadonnées) proposeront une rédaction, à présenter aux commissions du CNIG.
- [Projet GPU]: assurer dans le GPU le support du Standard CNIG SCOT v2018.

2. Synthèse de l'enquête sur l'utilisation des standards d'urbanisme v2017

Celia Ould-Said, étudiante en master 1 "Géomatique appliquée aux études urbaines et aux risques" à l'université de Cergy-Pontoise a soutenu son mémoire portant sur l'utilisation du standard PLU/CC. Pour ce faire, elle a lancé une enquête sur l'utilisation du standard PLU/CC v2017, relayée par les réseaux CNIG, AITF, GPU, FNAU, etc.

Cette enquête a recueilli une soixantaine de réponse, dont elle nous a présenté <u>la synthèse</u> en séance.

La totalité des répondants approuve l'existence d'un standard (ouf !). Si la version v2014 reste encore majoritairement utilisée (à 75%), les utilisateurs considèrent (à 75%) que la v2017 devient désormais la mieux adaptée à la dématérialisation des documents d'urbanisme et en soulignent les bénéfices (prise en compte de la recodification du code de l'urbanisme, codification détaillée des prescriptions, ...) mais aussi quelques inconvénients à leur avis (abandon de la vocation dominante des zonages, ..).

La nouvelle version apparaît comme faisant œuvre de simplification (à 52 % sachant que seulement 25 % des répondants l'ont testée) et la migration v2014 => v2017 ne leur a majoritairement (à 55%, pour le même panel) pas semblé difficile.

Les changements de version impactent les utilisateurs et ils éprouvent un besoin de formation ou d'assistance pour appréhender le standard ou une nouvelle version (à ce sujet signalons le <u>fil de discussion dédié sur Géorezo</u>) mais la nouvelle version facilite très majoritairement (à 86%) la compréhension. Quelques difficultés et suggestions de corrections sont remontées via cette enquête (=> clarifier le passage de l'item 11 à l'item 15, corriger les coquilles page 57), dont le GT DDU tiendra compte dès la prochaine édition mineure du standard.

La dernière question portait sur le téléversement dans le GPU, il s'avère que 34 % des répondants ont rencontré des difficultés bloquantes (signalons ici l'<u>assistance GPU</u>), mais 54 % des utilisateurs ont rencontrés des difficultés qu'ils ont su gérer de façon autonome,

20/09/18 3 / 7

voire aucune difficulté (14%).

Le GT CNIG DDU a remercié C. Ould Said de son travail qui fournit un retour sur l'appréhension et l'utilisation du standard CNIG PLU/CC.

Décision / Actions

- Corriger la table de prescriptions page 57 qui n'a pas été modifié et ne correspond plus à celle de la page 22
- Indiquer plus clairement que le code de prescription 11 est remplacé par le code 15

3. Maintenance évolutive du Standard PLU/CC et des CSMD v2017

3.1 Forme de l'IRU dans les consignes de saisie de métadonnées

Cf. ci-dessus au paragraphe « Retour des Commissions CNIG et du GT Métadonnées »

3.2 Programme d'orientations et d'actions

Les éventuels programmes local de l'habitat (PLH) et plans de déplacements urbains (PDU) des PLU intercommunaux sont actuellement implémentés dans deux fichiers distincts <SIREN>_PLH_<DATAPPRO>.pdf et <SIREN>_PDU_<DATAPPRO>.pdf stockés dans le répertoire 6_POA

Afin de correspondre parfaitement au code de l'urbanisme (<u>Article L123-1</u>) qui ne fait pas cette distinction et ne mentionne que le Programme d'orientations et d'actions (POA), le GT DDU décide de regrouper ces deux fichiers dans un unique document <SIREN>_POA_<DATAPPRO>.pdf

3.3 Annulations partielles

Afin de simplifier les démarches des autorités compétentes en cas d'annulation partielle de document d'urbanisme, le GT CNIG DDU confirme le principe qu'une annulation partielle n'induit pas de consolidation du document d'urbanisme : ni du règlement, ni du règlement graphique. Pour sa part, le GPU informe l'internaute que le document d'urbanisme fait l'objet d'une annulation partielle et le renvoie vers l'autorité compétente.

Le standard indique actuellement qu'en cas d'annulation partielle :

- 1- l'attribut ETAT de la table DOC URBA prend la valeur 08 (« Partiellement annulé »)
- 2- le répertoire 0_Procedure contient en plus le jugement d'annulation partielle sous la forme <INSEE ou SIREN>_jugement_<DATAPPRO>.pdf (et il est précisé page 46, que ce jugement doit-être anonymisé)

Ces consignes seront complétées par les indications que :

- 3- le zonage est inchangé (ni re-numérisation, trou, ou remplacement par le zonage du document d'urbanisme dans son état précédent)
- 4- la date d'approbation est inchangée (comprendre : elle ne devient pas celle du jugement d'annulation partielle)

Pour compléter ce dispositif, le GT DDU décide de l'affectation d'un code d'information spécifique pour numériser le périmètre géographique d'annulation partielle du document (le cas échéant).

Le code choisi est : 98-00 : « périmètre d'annulation partielle du document d'urbanisme »

Le GT DDU suggère également que ce périmètre puisse opacifier (caviarder) le zonage dans les interfaces de consultation.

20/09/18 4 / 7

Décision / Actions

- Edition mineure du standard PLU/CC avec :
 - Remplacement des fichiers PLH et PDU par un unique fichier POA dans le répertoire 6_POA
 - Ajout du code 98-00 « périmètre d'annulation partielle du document d'urbanisme », et ajout d'un encart récapitulatif « Annulation partielle » dans le standard. (également si possible dans les manuels et/ou la FAQ du GPU)
- Communication forte auprès de l'ensemble de la communauté d'utilisateurs autour de ces évolutions au moment de l'édition mineure du standard PLU /CC.

4. Propositions de symbolisation basées sur le standard v2017

Le sous-groupe de travail SG5 « spécifications de symbolisation » s'est constitué autour de M. Tanneau avec S. Bondoux, L. Gondol, P. Barillé, en lien étroit avec le projet GPU. Après l'étape de spécifications graphiques, il conviendra de prévoir l'implémentation en QML et en SLD de façon à ce que la symbolisation soit adaptable à l'ensemble des plateformes, autant les outils libres (QGIS, Geoserver, etc.) que propriétaires.

Le SG5 doit engager une réflexion sur les règles de visualisation pour éviter des cartes trop chargées car les nouveaux codes entraînent de nombreuses superpositions d'objets.

Le sous-groupe s'est réuni en juin, M. Tanneau présente l'avancement des travaux.

Les symbolisations des zonages, prescriptions et périmètres d'informations sont désormais définies à 95 % et accessibles <u>dans le répertoire dédié au SG5</u> sur l'espace de partage du GT CNIG DDU. Ces symbolisations sont destinées à un affichage à l'écran (plutôt que papier) par rapport à une échelle de référence 1/ 2500 et sont généralisées par code (et non pas par sous-codes) pour éviter de les démultiplier. Elles seront finalisées fin octobre.

Leur implémentation est effectuée sur le GPU (en SLD sous Géoserver) pour le support du standard v2017, et sont <u>publiées sur le Github</u> de GéoBretagne.

Le SG5 prévoit de réaliser en 2019 une cartographie exemple, à l'instar de la <u>cartographie</u> <u>dynamique</u> (à l'époque développée dans le cadre du programme arcOpole sur le territoire de Nice avec les spécifications de symbolisation liées au standard v2014).

Les spécifications de symbolisation seront alors publiées à l'appui du dictionnaire de symbole et de cette cartographie dynamique, en prévoyant un document de présentation. L'implémentation en QML est également en cours. A. Gallais signale à ce sujet une excellente initiative de S. Voidey (DDT 37), qui a développé un projet QGIS exploitant les flux WFS du GPU. Les SLD y ont été utilisés pour les zonages et secteurs de cartes communales, mais les symbolisations des prescriptions et annexes ont été revues.

Décision / Actions

- finaliser les symbolisations et reprendre certaines symbolisations de périmètre d'informations actuellement en aplats
- réaliser la cartographie exemple (prévue en 2019)
- publier l'ensemble avec un document de présentation
- implémenter les symboles en QML.

20/09/18 5 / 7

5. Projet de révision du standard SUP

Le bureau métier QV4 (Bureau de la législation de l'urbanisme) informe le GT DDU, de son projet d'abroger l'arrêté de 1987 fixant un code alpha-numérique ainsi qu'un symbole graphique pour les SUP. En effet, le symbole graphique est devenu obsolète et est remplacé par l'annexe symbolisation du standard CNIG SUP, et le code alphanumérique sera désormais fixé dans la nomenclature des SUP publiée sur GéoInformations.

V. Rouillard a rédigé le projet de révision du standard SUP et l'a soumis au bureau métier QV4 en l'accompagnant d'un tableau résumant les impacts éventuels de chaque item sur le gabarit GéolDE, le validateur GPU et l'interface cartographique du GPU.

Les items du périmètre d'une version mineure 2016b sont listés dans le <u>CR GT DDU du 6</u> juin 2018.

Le bureau métier QV4 confirme que l'arrêté sur les SUP de 1987 est en cours d'abrogation. La nomenclature n'est pas révisée au sens où les codes de catégorie restent globalement inchangés (par rapport au projet de refonte en profondeur initial), par contre la nomenclature SUP est actualisée avec des ajouts et suppressions de catégories.

QV4 fait l'interface entre différents interlocuteurs : bureaux métier des autres ministères, GT CNIG DDU, maîtrise d'œuvre GéoIDE, et CEREMA en tant que développeur d'un géoconvertisseur v2013 => v2016 (bientôt opérationnel).

Afin d'éviter tout frein à la publication et de demander aux services une mise à niveau lors du passage à une nouvelle version, QV4 souhaite ne pas voir évoluer le modèle de données pour ne pas perturber les services et les chaînes de traitement qui éprouvent déjà des difficultés à migrer au standard v2016. Le bureau métier QV4 souhaite donc autant que possible espacer les versions majeures du standard SUP, quitte à introduire des versions mineures intermédiaires.

Le sous-groupe SUP du GT CNIG DDU et les bureaux métiers QV3 et QV4 se sont réunis le 5 septembre, veille de ce GT DDU et ont arrêté le périmètre de la version mineure v20116b.

Au cours des débats a cependant émergé l'intérêt d'une proposition d'ajout de deux attributs obligatoires mais avec saisie facultative (donc pouvant rester vides et n'imposant pas aux services de reprise des lots de données SUP). Ils correspondaient à une demande forte de DHUP dans le mandat 2017 du GT DDU et leur prise en compte présenterait l'avantage de stabiliser le standard sur un plus long terme. Il s'agit de :

- 1) UrlSiExt ajouté à la table SERVITUDE, pointant vers l'URL générique d'un SI externe ou au mieux vers l'objet dans un SI externe (par exemple le PPR dans Géorisques pour une SUP PM1, ou vers l'Atlas du patrimoine pour une SUP de protection de monument historique, etc.)
- UrlActe ajouté à la table ACTE permettant de pointer vers un acte accessible en consultation sur internet.

La décision nécessite la consultation préalable des maîtrises d'œuvre du GPU, du serveur de gabarit GéoIDE et du Géoconvertisseur v2013 => v2016, afin de vérifier que cette proposition d'amélioration reste envisageable en termes techniques et en termes de délais.

20/09/18 6 / 7

Une fois la consultation effectuée, le bureau métier QV4 et le projet GPU décideront de l'opportunité d'étendre le modèle de données avec ces deux attributs et le GT CNIG DDU proposera une nouvelle version du standard dans ce cas ; ou bien décideront de conserver le périmètre de la version mineure SUP v2016b tel que arrêté le 5 septembre 2018.

Décision / Actions

- le périmètre de la version mineure v2016b est arrêté
- A. Gallais consulte la MOE GéolDE et du Géoconvertisseur SUP v2013 => v2016 au sujet de la faisabilité d'ajout des deux attributs.
- D'ici fin septembre, V. Rouillard et A. Gallais finalisent la version v2016b, et préparent une version optionnelle comportant l'ajout de deux attributs obligatoires
- Appel à commentaires CNIG sur la version décidée par les bureaux métier après la consultation.

6. Structuration du règlement d'urbanisme

De nombreux acteurs de l'urbanisme souhaiteraient pouvoir réduire le règlement à un ensemble de règles directement intégrables dans des modèles exploitables par des applications tierces. La structuration du règlement répondrait à ces besoins et permettrait de nombreux services applicatifs en aval.

Quelques principes on été énoncés lors du <u>GT DDU du 06/04/2018</u> et le groupe de travail pourrait intervenir sur la spécification d'une modélisation ouverte en XML, avec des tags identifiés et nommés via un dictionnaire de balises. Ex: ZONE_Ua_CNIG, SOMMAIRE_CNIG.

L'IGN (L. Gondol) assure l'animation du sous-groupe « SG6 – Structuration du règlement ». Des membres du GT DDU sont intéressés d'y participer : O. Dissard (MIG), A. Cocquière (IAU-IdF), F. Touyaa (Agglo Cergy Pontoise), P. Capart (Min/DHUP/QV3), et J-L. Dousset (Galilée).

Des urbanistes seront également sollicités, ainsi que des équipes projets travaillant déjà sur le sujet : Buildrz, LKSpatalist, Urban&You, SmartPLU, etc.

Afin de recueillir les besoins et attendus des utilisateurs et de déterminer notamment qui en a besoin, sous quelle forme, pour quel usage, et pour quelles données réglementaires, un <u>questionnaire</u> a été élaboré par L. Gondol et A. Gallais sur la base de la trame établie au dernier GT DDU. Il a été publié fin juillet et est ouvert jusqu'au 28 septembre.

Il a été largement relayé par le CNIG, Georezo, la FNAU, la page éditoriale du GPU, etc. A la date du GT CNIG DDU ce questionnaire comptait 62 réponses mais le temps imparti n'a pas permis de les analyser.

Les DDT ne constituent pas exactement le public ciblé mais pourrait relayer le questionnaire auprès des collectivités territoriales et des bureaux d'études.

Décision / Actions

- L. Gondol prévoit une réunion du sous-groupe de travail (SG6) en octobre
- La synthèse du questionnaire sera réalisée par l'IGN pour le prochain GT DDU
- C. Vilotta (compétences urbanisme et géomatique) souhaite rejoindre le SG6
- P. Capart recense les personnes répondant au questionnaire se déclarant intéressées de participer au SG6.

20/09/18 7 / 7